

M. McDermid: Est-ce possible actuellement?

Mme Copps: Si mon projet de loi est adopté, non.

M. McDermid: Mais elles peuvent le faire actuellement alors que le projet de loi sur l'accord commercial n'est pas encore adopté? Je vois. Vous voulez dire que les Libéraux les ont laissées faire pendant toutes ces années.

Mme Copps: Mon projet de loi interdit la procréation à but lucratif. Toutefois, le gouvernement estime qu'il faut faire argent de tout. Il se moque du régime national de soins de santé. Il ne demanderait pas mieux que de nous voir adopter le système américain, où 25 p. 100 des femmes en âge de procréer ne bénéficient pas d'assurance-maladie.

M. McDermid: Quelle sottise!

Mme Copps: Où le taux de mortalité infantile est de 40 p. 100 plus élevé qu'au Canada. Voilà l'objectif secret de cet accord.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Pourquoi pensez-vous que ces grosses entreprises poussent le gouvernement à promouvoir cet accord? Elles aimeraient bien voir disparaître les prestations de maternité, le salaire minimum, comme c'est le cas dans la plupart des États américains. Elles aimeraient bien voir disparaître les mesures d'action positive, les programmes de garde d'enfants. Ces entreprises, encouragées par le gouvernement, n'ont que faire du filet de sécurité sociale qui caractérise le Canada.

Nous sommes différents des Américains. Nous considérons les Américains comme nos amis, mais nous avons décidé de bâtir une société qui tient à offrir à ses membres un régime national d'assurance-maladie. Nous avons bâti une société qui se recourait responsable des pauvres et des faibles, d'une façon tout autre que les Américains.

Si le gouvernement est si certain que l'accord commercial ne menace pas ces programmes, pourquoi n'adopte-t-il pas un simple amendement?

J'aimerais faire consigner le texte de l'amendement au compte rendu. C'est la limpidité même. Il précise:

«7. Il est entendu que la présente loi n'a pas pour effet de porter atteinte au maintien ou d'exclure l'institution de programmes sociaux canadiens, y compris notamment l'assurance-maladie, l'assurance-chômage, les services de garderie, les pensions, les lois sur le salaire minimum, les lois du travail et les prestations de maternité.»

C'est clair et corrobore apparemment ce que le gouvernement nous a dit. Celui-ci insiste depuis le début que l'assurance-maladie ne serait pas touchée. Précisons-le dans la loi au moyen d'un amendement. Si le gouvernement est si sûr que nos personnes âgées n'ont rien à redouter, pourquoi ne pas l'inscrire dans la loi au moyen d'un amendement?

Nous croyons que le gouvernement va refuser cet amendement, car il entend harmoniser les programmes sociaux au moyen de banques de sang commerciales, d'un éventail complet d'installations à but lucratif depuis les hôpitaux jusqu'aux cliniques sanitaires. C'est un fait qu'ont signalé un certain nombre de témoins qui ont paru devant le comité. Voyons un

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

peu qui ils sont et ce qu'ils ont dit de cet accord. Mitchell Sharp était l'un d'eux. Un certain nombre de personnalités éminentes comprennent que l'intention...

M. McDermid: Vous voulez dire Mitchell Sharp, le principal conseiller commercial du parti libéral?

Mme Copps: ... et l'objectif à long terme de cet accord est de favoriser l'harmonisation non seulement des programmes économiques, mais également des programmes sociaux des deux pays.

M. McDermid: Balivernes!

Mme Copps: Le gouvernement persiste à dire que nous racontons des balivernes. Pourquoi donc ne pas proposer un simple amendement pour préciser la situation? Le gouvernement pense-t-il que les personnes âgées de notre pays...

M. McDermid: La situation n'a pas besoin d'être clarifiée, car elle n'existe pas.

Mme Copps: ... vont le croire sur parole? Elles ont bien entendu le premier ministre (M. Mulroney) lorsqu'il a déclaré qu'il n'allait pas toucher à leurs pensions. La première chose qu'il a tenté de faire, pourtant, c'est de s'en emparer. Je viens du Missouri et je tiens à ce que cela soit précisé dans la loi.

Cet amendement déclare simplement que la loi ne portera atteinte ni à l'assurance-maladie, ni à l'assurance-chômage. Pourtant, le gouvernement refuse d'adopter cet amendement, car il sait pertinemment que les organismes qui examineront nos programmes sociaux au cours des cinq à sept prochaines années vont mettre en péril les programmes de congés parentaux que nous voudrions mettre en oeuvre à l'avenir. Il va mettre en péril nos programmes d'assurance-chômage et d'assurance-maladie.

Le secrétaire parlementaire se sauve parce qu'il sait que sa position...

M. McDermid: Le secrétaire parlementaire ne se sauve pas. Il va vérifier vos faits.

Mme Copps: ... contre cet amendement est indéfendable. Lisez les articles 2010 et 2011 sur la protection des concessions et des avantages: une fois l'Accord en vigueur, une société américaine peut venir au Canada, porter plainte contre nos programmes de soins médicaux ou d'assurance-chômage et exiger d'être compensée. Aux termes de ces articles sur la protection, nous allons être obligés de la compenser à cause des programmes de sécurité sociale que nous avons mis sur pied.

Quand vous parlez de l'objectif global d'harmonisation, soyez réaliste, pensez-vous que les Américains vont établir un programme de soins de santé comme le nôtre? Détrompez-vous, le régime canadien sera axé sur celui des Américains, ce qui entraînera une réduction des salaires des travailleurs. Nous verrons une réduction de la qualité des avantages sociaux qui font que notre pays est différent du leur. La raison de cela, c'est que le gouvernement...